



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 10/12/2020

LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE MOIS DE NOVEMBRE EST DISPONIBLE

Le formulaire du fonds de solidarité pour le mois de novembre est en ligne depuis le 4 décembre. L'aide couvre la perte de chiffre d'affaires des indépendants et des entreprises de moins de 50 salariés de tous les secteurs d'activité:

- Entreprise fermée administrativement : aide jusqu'à 10 000€
- Entreprise d'un secteur dit « protégé » et restée ouverte (ex : hôtellerie) : aide jusqu'à 10 000€
- Toute entreprise restée ouverte ayant perdu plus de 50% de son CA : aide jusqu'à 1 500€

Il est toujours possible pour les entreprises de solliciter une aide pour les pertes du mois d'octobre.

Formulaires disponibles sur : https://www.impots.gouv.fr/portail/fonds-de-solidarite-pour-les-entreprises-independents-entrepreneurs

La liste des secteurs dits « protégés » :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/FDS-entreprises-secteursS1-S1bis-02112020.pdf

Une question ? Tous vos contacts de proximité sur www.relance90.fr ou 0 806 000 245

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél.: 0384571576

 ${\it M\'el.:} pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr$

Direction du cabinet